

CA 2017-2018-18

2017-10-26

Points 1 à 10.5

PROCÈS-VERBAL DE LA DIX-HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2017-2018 TENUE LE 26 OCTOBRE 2017 À COMPTER DE 8H30 À L'HÔTEL HILTON QUÉBEC, SALLE PLAINES

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Héту
- Me Jamilla Leboeuf (par téléphone)
- Me Normand Boucher
- Me Christian Tanguay
- Me Alain Blanchard
- Me Claude Provencher
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Louise Lafrenière
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Est invité :

- Me Julien Pelletier-David (par visioconférence)

Autre participante :

- Me Lise Tremblay, directrice générale

Secrétaire de la séance :

- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 9.2 : Nouveau juge en chef de la Cour suprême du Canada;
- 9.3 : Nomination d'une greffière pour l'audition du 27 octobre 2017.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.3.1 TABLEAU DU LAC-À-L'ÉPAULE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
- 2.4.1 FONDATION DU DROIT
- 2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX
- 2.5 INFORMATION JURIDIQUE AU QUÉBEC
- 2.6 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.7 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
- 2.8 COMMUNICATIONS
- 2.9 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
- 2.9.1 NOMINATIONS
- 2.9.2 AVOCATS RETRAITÉS
- 2.9.3 SECTION HORS QUÉBEC
- 2.9.4 CONGÉS PARENTAUX
- 2.9.5 RELATION COURONNE-DÉFENSE
- 2.9.6 JURISTES EN ENTREPRISE
- 2.9.7 FORMATION CONTINUE
- 2.10 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

- 2.11 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1.1 RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES AU CANADA
 - 3.1.2 DIMINUTION DE LA LIMITE LÉGALE DU TAUX D'ALCOOLÉMIE
 - 3.1.3 DÉSIGNATION DE SEXE « X » DANS LES PASSEPORTS CANADIENS ET D'AUTRES DOCUMENTS - ENJEUX JURIDIQUES ET IMPLICATIONS POUR LE BARREAU
 - 3.1.4 PROJET DE LOI 797 - LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL AFIN QUE LE LIEN DE FILIATION DU CONJOINT DE FAIT DÉCÉDÉ AVANT LA NAISSANCE DE SON ENFANT SOIT RECONNU
 - 3.1.5 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2 SUR LA CITOYENNETÉ
- 4. RENFORCEMENT DU LIEN DE CONFIANCE
- 5. GOUVERNANCE
- 6. PROTECTION DU PUBLIC
 - 6.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
 - 6.2 EXAMEN MÉDICAL 27
 - 6.3 LEVÉE DE LA SANCTION DE RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
- 7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 7.1 COMITÉ STRATÉGIQUE SUR LES INITIATIVES TI
 - 7.1.1 PROJET DU LABORATOIRE DE CYBERJUSTICE DE L'UDM
- 8. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 8.1 NOMINATION D'UN SYNDIC ADJOINT - BUREAU DU SYNDIC
 - 8.2 NOMINATION AU CA DU CJPGM
 - 8.3 RECOMMANDATION DU CONSEIL DES SECTIONS - MODIFICATION À LA POLICE D'ASSURANCE ET À LA PRIME D'ASSURANCE DU FARPBQ
 - 8.4 CAIJ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
 - 8.5 SONDAGE SUR LE HARCÈLEMENT ET LES COMPORTEMENTS À CARACTÈRE SEXUEL NON DÉSIRÉS DANS LA PRATIQUE DU DROIT
 - 8.6 NOMINATION - COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES
- 9. VARIA
 - 9.1 DOSSIER LITIGE
 - 9.2 NOUVEAU JUGE EN CHEF DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA
 - 9.3 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE POUR L'AUDITION DU 27 OCTOBRE 2017
- 10. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 10.1 RAPPORT FINANCIER
 - 10.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 10.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 13 OCTOBRE 2017)
 - 10.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION
 - 10.5 BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES INSPECTEURS ET DES EXPERTS-COMPTABLES

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 et l'adoptent sans corrections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 sans corrections.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite aborder deux points avec le Conseil d'administration, soit :

1. Le Conseil des sections des 27 et 28 septembre 2017;

Quant au Conseil des sections des 27 et 28 septembre 2017, monsieur le bâtonnier Grondin invite monsieur Bruno Simard, membre du Conseil d'administration nommé par l'Office des professions, qui a assisté à son premier Conseil des sections, à faire part de ses commentaires.

Monsieur Simard résume son expérience. Il a trouvé son expérience très enrichissante alors qu'il a beaucoup appris sur la réalité des avocats, particulièrement en région, et des besoins en matière de justice. Il comprend que plusieurs palais de justice en région ont un problème de ressources et d'organisation. Il a été particulièrement choqué par la justice dans le Nord. Il est incroyable qu'en 2017, des droits fondamentaux de citoyens soient bafoués ainsi en raison d'un manque de ressources. Il trouve que les échanges étaient constructifs et positifs. Il est heureux de constater que tous les bâtonniers de sections et le bâtonnier du Québec souhaitent travailler ensemble.

Monsieur le bâtonnier Grondin explique que la formule du Conseil des sections avait été modifiée pour laisser davantage la parole aux bâtonniers de sections. Cette formule a été appréciée.

Il discute brièvement des principaux enjeux principaux discutés lors du Conseil des sections :

- 1) Le Tarif d'aide juridique : Plusieurs arguments en faveur d'une augmentation du Tarif d'aide juridique ont été discutés;

- 3) Régie du logement : Il y a beaucoup de problèmes avec la Régie du logement en région. La nomination d'un nouveau président permettra de reprendre le dialogue et de faire valoir notre position;
- 4) Désuétude et ruine des palais de justice;
- 5) La justice dans le Nord.

Il est satisfait de l'exercice qu'il juge essentiel et est content des échanges constructifs tenus lors du Conseil des sections.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

À la demande d'un membre, il résume sa rencontre avec René Lewandoski. Il s'agissait simplement d'une première rencontre pour établir le contact.

À la demande d'un membre, il résume sa rencontre avec le ministre des Finances et le sous-ministre adjoint aux finances. Cette rencontre a fait suite à des lettres transmises par le Barreau du Québec au ministère des Finances et au ministère de la Justice en lien avec l'abolition éventuelle de la Chambre de la Sécurité financière. Le ministre des Finances souhaitait le rencontrer pour le rassurer sur la question de la protection du public. Monsieur le bâtonnier Grondin, Me Tremblay et Me Mallette ont participé à la rencontre. Ils en ont profité pour discuter du budget alloué à la justice, de l'assurance juridique et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

À la demande d'une membre, il résume ses discussions avec Jean-Philippe Marois relativement aux modifications envisagées à la *Loi sur l'accès*.

Un membre demande un suivi sur le projet de Fédération étudié par l'Association des avocats et avocates de province.

Il confirme sa compréhension de l'état des travaux. Il comprend que ce ne sont pas tous les barreaux qui ont confirmé leur accord à la mise sur pied d'une Fédération. Pour sa part, lors du Congrès de l'AAP en septembre, il a réitéré l'ouverture du Barreau du Québec de discuter avec une éventuelle organisation crédible.

Un membre souhaite être éclairé sur la grande rencontre des professions réglementées organisée par le gouvernement le 12 octobre dernier.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que cette rencontre a été organisée entre tous les ordres professionnels, les doyens d'universités et présidents de collèges techniques de même que des représentants du gouvernement afin d'adresser la problématique de l'accession à la profession pour les professionnels arrivant de l'étranger.

Un membre demande au bâtonnier de discuter de la nomination du nouveau directeur des communications.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume le processus de sélection et confirme qu'il y avait plusieurs bonnes candidatures. Les membres du Comité de sélection se sont entendus de façon unanime sur la candidature de Jean-François Del Torchio. Il résume le parcours professionnel de M. Del Torchio.

1.3.1 TABLEAU DU LAC-À-L'ÉPAULE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau de suivis du Lac-à-l'épaule déposé.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que tous les dossiers stratégiques sont inclus dans ce tableau et que l'état d'avancement de ces dossiers sera discuté ultérieurement lors de la présente séance et des prochaines séances du Conseil d'administration.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

Me Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser leurs questions.

1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la direction générale.

Me Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser leurs questions.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf : Me Louis-Paul Héту se retire de la salle des délibérations pour ce point.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin informe les membres du Conseil d'administration des plus récents développements dans ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay résume l'état du dossier aux membres du Conseil d'administration. Suite au Conseil des sections, deux réunions ont eu lieu en lien avec ce dossier. Le 10 octobre 2017 s'est tenue une rencontre de la Table sociojudiciaire avec la ministre. Me Julien Pelletier-David était présent comme observateur. Malheureusement, les travaux de cette table ne semblent pas avancer et les fonctionnaires assis à cette table ne semblent pas voir les problématiques importantes de la Justice dans le Nord.

Une seconde réunion a été tenue le 24 octobre avec les membres du groupe sur la Justice dans le Nord. L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier les problématiques majeures et d'arriver avec certaines propositions. D'ici au 15 novembre 2017, le groupe de travail identifiera les problématiques majeures (par exemple : le manque de juges, le manque d'avocats du DPCP, le manque de parajudiciaires, le manque de locaux et les droits fondamentaux lésés).

Monsieur le vice-président Lemay donne plusieurs exemples de problématiques identifiées lors des travaux du groupe de travail, lors du Conseil des sections ou dans son expérience personnelle afin de mettre en lumière le manque cruel de ressources et les droits fondamentaux bafoués.

Les juges siégeant sur le groupe de travail apprécient la présence active du bâtonnier du Barreau du Québec dans ces travaux. Un dossier complet sera préparé par le groupe de travail afin d'arriver avec des propositions concrètes qui seront présentées dans le cadre de la prochaine campagne électorale. Par exemple, la nomination de deux juges permanents logés en Abitibi et disponibles pour le Nord de même que deux procureurs du DPCP améliorerait grandement la situation.

À l'heure actuelle, le groupe de travail tente de trouver un leader dans les communautés Inuit et Cri afin de participer aux travaux et faciliter la communication avec les différentes communautés.

Il y a beaucoup de travail à accomplir, mais la position du Barreau du Québec est bien perçue par les différents intervenants. Une prochaine réunion aura lieu en janvier prochain en Abitibi et des juges de même que des procureurs de la Couronne et de la Défense y assisteront.

Une membre du Conseil d'administration suggère des personnes ressources qui pourraient être consultées.

Un membre du Conseil d'administration demande s'il y a une réelle volonté politique d'améliorer la situation de la Justice dans le Nord.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que lors de la dernière table de justice (en matière de délais criminels), la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, a abordé la question de la Justice dans le Nord. De son côté, il est très satisfait des différents intervenants autour de la table et salue leur motivation.

Monsieur le vice-président Lemay termine en soulignant que les problèmes dans le Nord sont connus depuis longtemps alors que plusieurs rapports ont été élaborés et publiés, notamment le rapport *Dussault* de 1996. L'heure est maintenant à l'action alors que les communautés autochtones doivent être consultées afin de trouver de réelles solutions qui pourraient être implantées prochainement. Les communautés autochtones doivent participer au processus afin d'être clairement impliquées dans les solutions qui pourraient être apportées et les endosser.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il demeure dans l'attente du rapport de la bâtonnière Claudia P. Prémont à ce sujet.

Il souligne que l'objectif est de déterminer une initiative ciblée et efficace. Me Julien Pelletier-David a d'ailleurs rencontré Gilles Rémillard qui avait organisé les derniers États généraux.

Monsieur le bâtonnier répète les questions soumises au groupe de travail présidé par la bâtonnière Prémont, soit :

- 1) Quels sont les constats qui peuvent être retenus des états généraux de la justice tenus en 1992 ? Quelles leçons ont été apprises et quelles initiatives ont été développées grâce aux états généraux ?
- 2) Quel est le meilleur véhicule pour améliorer l'accès à la justice ? Est-il souhaitable de regrouper des initiatives, d'organiser des forums de discussions ou de participer à des forums existants, comme ADAJ ?
- 3) Quels sont les arguments au soutien de la possibilité et de la nécessité pour le Barreau du Québec d'organiser des états généraux sur la justice ?

Il confirme que le rapport du groupe de travail devrait être soumis au Conseil d'administration d'ici la fin de l'année.

2.5 INFORMATION JURIDIQUE AU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu de nouveaux développements dans ce dossier depuis la dernière séance. Ce sujet sera abordé au prochain Conseil d'administration.

2.6 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'un groupe de travail a été mis sur pied afin d'analyser ce projet et déterminer les orientations à prendre. Il continuera de communiquer que le Barreau du Québec accorde une grande importance à ce projet et veut être un leader en la matière.

2.7 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance d'un document préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que ce document contient plusieurs informations préliminaires pour soutenir la campagne du Barreau du Québec.

Il confirme que le plan stratégique sera défini prochainement sur la base de ces informations et sera soumis au Conseil d'administration. Il demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions.

Les membres du Conseil d'administration discutent des différents besoins en justice identifiés dans le document. Ils conviennent que certains besoins sont plus urgents que d'autres à l'égard de la protection du public. Les demandes devront être chiffrées afin de convaincre les partis politiques du bien-fondé de la demande du Barreau du Québec. Plusieurs besoins devraient être mis de l'avant au bénéfice du public (par exemple : Justice dans le Nord, protection des personnes vulnérables, indemnisation des victimes, PRD)

2.8 COMMUNICATIONS

Inf : Ce sujet a déjà été traité dans le rapport du bâtonnier (section 1.3).

2.9 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

2.9.1 NOMINATIONS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'un groupe de travail formé de madame la vice-présidente Catherine Claveau, Me Lise Tremblay, Me Antoine Aylwin, M. Ali Pacha et lui-même a tenu une rencontre afin de revoir le processus de nomination au Barreau du Québec. Le groupe de travail présentera une suggestion au Conseil d'administration en novembre prochain.

2.9.2 AVOCATS RETRAITÉS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a pas de nouveaux développements dans ce dossier. Le Barreau discute présentement avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec d'une couverture d'assurance éventuelle des avocats retraités.

2.9.3 SECTION HORS QUÉBEC

Inf : Ce sujet a été traité par madame la vice-présidente Catherine Claveau au point 2.9.11 de la présente séance du Conseil d'administration.

2.9.4 CONGÉS PARENTAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin a pris connaissance de statistiques récentes qui démontrent l'évolution de la situation depuis cinq ans. À l'heure actuelle, la proportion d'hommes prenant des congés parentaux est en hausse.

Il croit que la médiatisation de cette question a participé à cette hausse qui devrait continuer de s'améliorer dans le futur. Il reviendra cependant à la charge si un besoin spécifique se présente.

Il abordera d'ailleurs la question lors des prochaines rencontres Justicia et Panorama avec des représentants des grands bureaux d'avocats.

2.9.5 RELATION COURONNE-DÉFENSE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que le Barreau du Québec organisera prochainement un colloque. Le Barreau du Québec étudie présentement la possibilité d'organiser un processus autre que disciplinaire en collaboration avec le syndic pour tenter de régler la situation.

Un membre demande si un processus de médiation devant des avocats seniors pourrait permettre de régler la situation.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme que les parties souhaitent une implication du bureau du syndic.

2.9.6 JURISTES EN ENTREPRISE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les demandes des juristes en entreprises ne sont pas clairement définies malgré des demandes du Barreau du Québec.

Le Barreau du Québec souhaite que leur talent en gouvernance d'entreprise soit valorisé en encourageant les entreprises à les impliquer dans leur exécutif.

Le Comité consultatif avocates et avocats de l'entreprise étudie présentement ce dossier.

2.9.7 FORMATION CONTINUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin indique aux membres du Conseil d'administration que ce dossier suit son cours.

2.10 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin indique aux membres du Conseil d'administration que ce dossier suit son cours.

Me Lise Tremblay confirme qu'un rapport trimestriel de l'avancement des travaux sera soumis au Conseil d'administration lors de sa réunion de décembre ou de janvier prochain.

2.11 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau discute du mandat du groupe de travail sur la mutualité de la cotisation. Ce mandat a été élargi afin d'étudier l'opportunité de créer une section hors Québec.

Quant à la création d'une 16^e section regroupant les avocats hors Québec, madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne l'impact législatif requis pour la création d'une telle section. Le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques a produit une note de service très étoffée sur les modifications requises. La mise sur pied d'une telle section requerrait une modification majeure à la *Loi sur le Barreau* et à certains règlements. Par ailleurs, en lisant la définition de section telle qu'établie dans la *Loi sur le Barreau*, il est difficile de voir comment une telle section pourrait être mise sur pied à l'heure actuelle.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Quant à la question de la mutualité des cotisations, madame la vice-présidente Catherine Claveau mentionne que le groupe de travail a regardé toutes les catégories de membres qui ont fait des demandes afin d'obtenir une réduction de leur cotisation.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne que le groupe de travail continuera ses travaux à la lumière des commentaires des membres du Conseil d'administration et présentera un rapport contenant des recommandations sous peu. Elle souligne cependant que tous les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les critères de vulnérabilité afin d'établir les catégories de membres qui pourraient bénéficier d'une réduction.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin remercie madame la vice-présidente Catherine Claveau et son équipe pour les travaux et les membres du Conseil d'administration pour leurs commentaires.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques.

Me André-Philippe Mallette invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser leurs questions.

3.1.1 RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES AU CANADA

Inf : Me Maria Giustina Corsi quitte la salle des délibérations pour ce point.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que ce sujet a été reporté à plusieurs reprises en raison de commentaires émis par une personne ayant participé aux travaux. L'adoption des recommandations du groupe de travail est encore plus pertinente à la lumière des récents événements.

Il confirme que monsieur Ali Pacha et Me Ana Victoria Aguerre ont discuté avec la personne en question et que certaines nuances ont été apportées au document à la suite de ces discussions.

Les membres du Conseil d'administration discutent des recommandations en lien avec le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Certaines modifications sont proposées au document.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire et les recommandations du groupe de réflexion sur le traitement des dossiers en matière d'agressions sexuelles au Canada, sous réserve de certaines modifications.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 12 octobre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différents intervenants des milieux policiers et judiciaires et des représentants d'organismes faisant la promotion des droits et des intérêts des victimes d'agression sexuelle;

D'ENDOSSER les recommandations qui sont contenues dans le projet de mémoire et sous réserve des modifications apportées par le Conseil d'administration.

3.1.2 DIMINUTION DE LA LIMITE LÉGALE DU TAUX D'ALCOOLÉMIE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif en date du 13 octobre 2017 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques, et du projet de lettre.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de lettre et demandent certaines modifications mineures.

Me Maria Giustina Corsi s'abstient de voter sur cette proposition.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre préparé par le Comité en droit criminel et le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques, sous réserve de certaines modifications.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 13 octobre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre de la Justice datée du 7 juillet 2017;

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité en droit criminel;

CONSIDÉRANT le mémoire du Barreau du Québec sur le projet de loi C-46;

D'ENDOSSER le projet de lettre sur la diminution de la limite légale du taux d'alcoolémie sous réserve des modifications apportées par le Conseil d'administration.

3.1.3 DÉSIGNATION DE SEXE « X » DANS LES PASSEPORTS CANADIENS ET D'AUTRES DOCUMENTS - ENJEUX JURIDIQUES ET IMPLICATIONS POUR LE BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif en date du 11 octobre 2017 préparé par Me Fanie Pelletier, Conseillère à l'équité et secrétaire du Comité LGBT.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le mandat et les questions proposées par le Comité LGBT.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 11 octobre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

DE MANDATER le Comité LGBT et autres comités concernés à poursuivre l'étude des enjeux soulevés par la mesure implantée par le gouvernement fédéral relativement à la désignation de sexe « X » dans les passeports canadiens et d'autres documents délivrés par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté;

DE MANDATER le Comité LGBT et autres comités concernés à poursuivre l'étude de l'opportunité de modifier la collecte de données sur le sexe et le genre des membres du Barreau du Québec;

DE TRANSMETTRE au Conseil d'administration le résultat de l'analyse de ces enjeux, le cas échéant.

3.1.4 PROJET DE LOI 797 - LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL AFIN QUE LE LIEN DE FILIATION DU CONJOINT DE FAIT DÉCÉDÉ AVANT LA NAISSANCE DE SON ENFANT SOIT RECONNU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif en date du 12 octobre 2017 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques, du projet de loi 797 et du projet de lettre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre préparé par le Comité en droit de la famille et le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 12 octobre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité en droit de la famille;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final du Comité consultatif sur le droit de la famille en 2015;

D'ENDOSSER le projet de lettre sur le projet de loi 797.

3.1.5 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2 SUR LA CITOYENNETÉ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif en date du 11 octobre 2017 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques, du *Règlement modifiant le Règlement no 2 sur la citoyenneté* et du projet de lettre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre préparé par le Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté et le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 11 octobre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le *Règlement modifiant le Règlement no 2 sur la citoyenneté*;

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté;

D'ENDOSSER le projet de lettre du Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté afin que le Barreau du Québec présente une lettre au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

4. RENFORCEMENT DU LIEN DE CONFIANCE

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

5. GOUVERNANCE

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

6. PROTECTION DU PUBLIC

6.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la liste des membres à radier pour défaut d'avoir acquitté le deuxième versement de la cotisation annuelle dans les délais impartis et procèdent à leur radiation.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.2 EXAMEN MÉDICAL 27

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.3 LEVÉE DE LA SANCTION DE RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : Il n'y a pas eu de demande de levée de la sanction de radiation soumise lors de cette séance du Conseil d'administration.

7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

7.1 COMITÉ STRATÉGIQUE TI

Inf : Me Lise Tremblay discute de l'état d'avancement du projet de refonte du Tableau de l'Ordre et du budget. Elle confirme qu'une étude sur le nettoyage des données devra être effectuée, mais que les fonds nécessaires sont disponibles dans le budget. Elle confirme le retard dans la livraison des modules par Keyrus.

7.1.1 PROJET DU LABORATOIRE DE CYBERJUSTICE DE L'UDM

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif de Me Julie Allard, conseillère aux initiatives stratégiques technologiques, en date du 17 octobre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Me Antoine Aylwin, membre du Comité sur les initiatives stratégiques technologiques, confirme avoir rencontré SOQUIJ qui est actif en matière d'intelligence artificielle et souhaite voir la naissance d'un incubateur appliqué au milieu juridique.

Il ajoute que le Barreau du Québec a déjà appuyé le projet du laboratoire dans l'obtention de financement. À ce stade, les partenaires qualifiés doivent chiffrer leur appui. Un financement de 20 000 \$/année pour une période de six ans est suggéré pour le Barreau du Québec. Les projets dans lesquels les différents partenaires, dont le Barreau, voulaient s'impliquer ont été ciblés cet été.

Suite à l'étude de cette demande de financement lors de sa rencontre du 16 octobre dernier, le Comité stratégique sur les technologies de l'information recommande d'approuver cette demande.

Selon le Comité, un appui financier constitue une opportunité d'orienter les sujets de recherche. En plus, des ressources internes du Barreau du Québec seraient impliquées sur les différents projets (évaluée à 10 000 \$/année). L'objectif de l'engagement du Barreau du Québec est double : développer des outils d'aide à la pratique et répondre aux questions éthiques soulevées par l'utilisation de l'intelligence artificielle (algorithmes).

Une membre demande s'il s'agit de la première contribution financière du Barreau du Québec à cet organisme.

Me Lise Tremblay confirme la collaboration du Barreau avec cet organisme depuis longtemps. Cependant, le Barreau du Québec n'a contribué financièrement que de façon minimale pour le moment.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la contribution financière et de ressources du Barreau du Québec. Ils sont en accord avec cette contribution, mais se questionnent à savoir si elle est suffisante. Par ailleurs, l'évaluation des ressources humaines que le Barreau du Québec s'engage à investir dans le projet semble irréaliste, insuffisante.

Me Aylwin suggère d'approuver cette contribution pour le moment et, dans la mesure où elle s'avère insuffisante, le Comité présentera une demande additionnelle au Conseil d'administration. En ce sens, la dernière demande présentée par le Comité, soit d'autoriser la direction générale à libérer d'autres ressources internes pour participer au projet serait retirée.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette proposition.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 17 octobre 2017 préparé par Me Julie Allard, conseillère aux initiatives stratégiques technologiques et Comité consultatif sur les initiatives stratégiques technologiques;

DE DEMANDER au professeur Me Karim Benyekhlef qu'il fasse rapport au Conseil d'administration de l'avancement des travaux chaque année avant le versement de la contribution annuelle du Barreau du Québec;

D'ACCEPTER que le Barreau du Québec contribue financièrement au projet Autonomisation des acteurs judiciaires par la cyberjustice pour un maximum de 20 000 \$ par année pour une période de six ans à compter de l'exercice financier 2018-2019, après la prise en considération du rapport annuel du professeur Me Karim Benyekhlef;

D'ACCEPTER que le Barreau du Québec libère la directrice du Service des greffes, Me Catherine Ouimet, et la conseillère aux initiatives stratégiques technologiques, Me Julie Allard, selon les besoins du projet de recherche.

8. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

8.1 NOMINATION D'UN SYNDIC ADJOINT - BUREAU DU SYNDIC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif rédigé par Me Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines, en date du 9 octobre 2017 et des documents joints.

Le Conseil d'administration nomme les syndics adjoints en vertu de l'article 121 du *Code des professions*.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Judy Sab à titre de syndic adjoint du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 9 octobre 2017 préparé par Me Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines;

D'APPROUVER la nomination de Me Judy Sab à titre de syndic adjoint au Bureau du syndic.

8.2 NOMINATION AU CA DU CJPGM

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif et de la recommandation du Comité de nominations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Marc Charbonneau à titre d'administrateur au sein du Conseil d'administration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le poste de membre délégué du Barreau du Québec siégeant au Conseil d'administration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT la nomination de Me Gregory James Moore à la magistrature (Cour supérieure);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des nominations;

DE NOMMER Me Marc Charbonneau membre du Conseil d'administration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

8.3 RECOMMANDATION DU CONSEIL DES SECTIONS - MODIFICATION À LA POLICE D'ASSURANCE ET À LA PRIME D'ASSURANCE DU FARPBQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des recommandations du Conseil des sections relativement au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle que le Conseil d'administration, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur le Barreau*, doit consulter le Conseil des sections et prendre en considération ses recommandations relativement à l'assurance de la responsabilité professionnelle (la prime et la couverture d'assurance).

À cet effet, suite aux recommandations du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, le Conseil des sections recommande au Conseil d'administration :

- 1) De maintenir le montant de la garantie offerte par la police d'assurance à 10 000 000 \$ et de fixer la prime d'assurance à 950 \$;
- 2) De modifier la police d'assurance pour prévoir la résiliation de la police d'assurance sur une base mensuelle (1/12) plutôt que trimestrielle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Conseil des sections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les articles 15. (1.2) et 26.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la présentation verbale de la bâtonnière Madeleine Lemieux et de Me Maria De Michele;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des sections;

DE MODIFIER le libellé de la police d'assurance pour prévoir le remboursement de la prime d'assurance en cas de résiliation à 1/12;

DE FIXER le montant de la garantie obligatoire pour l'exercice 2018-2019 à la somme de 10 millions;

DE FIXER la prime à la somme de 950 \$.

8.4 CAIJ - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite que le Barreau du Québec maintienne le financement du CAIJ par le biais des cotisations des membres. Il souligne cependant que cette année, lors du paiement des cotisations, les membres auront connaissance de la ventilation des différentes cotisations. Cette nouvelle mesure permettra une meilleure transparence. Chaque bénéficiaire des cotisations devra donc justifier sa cotisation.

Il recommande également de ne pas revenir à l'ancienne méthode de financement, soit de financer le CAIJ à même le Fonds d'étude juridique.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour maintenir le financement du CAIJ par les cotisations des membres et saluent les nouvelles mesures de transparence.

8.5 **SONDAGE SUR LE HARCÈLEMENT ET LES COMPORTEMENTS À CARACTÈRE SEXUEL NON DÉSIRÉS DANS LA PRATIQUE DU DROIT**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité au Barreau du Québec, en date du 12 octobre 2017 et du projet de sondage sur le harcèlement et les comportements à caractère sexuel non désiré dans la pratique du droit.

Les membres du Conseil d'administration émettent certains commentaires sur le projet de sondage. Ils notent la pertinence du sondage dans la foulée des plus récents événements médiatiques et sont en accord avec le sondage, mais souhaite y voir apporter quelques modifications.

Me Lise Tremblay confirme que les modifications appropriées seront apportées au sondage en fonction des commentaires des membres.

8.6 **NOMINATION - COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES**

Inf : Ce sujet est reporté à la prochaine séance du Conseil d'administration.

9. **VARIA**

9.1 **DOSSIER LITIGE**

Inf : Ce sujet n'a pas été traité lors de la présente séance du Conseil d'administration.

9.2 **NOUVEAU JUGE EN CHEF DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA**

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le Barreau du Québec souhaiterait voir nommer à titre de juge en chef, un juge québécois, en remplacement de l'honorable Beverley McLachlin qui quittera ses fonctions en décembre prochain.

Il discute de la règle d'alternance soulevée par plusieurs personnes entre les juges francophones et anglophones ou issus du Québec et du reste du Canada.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne qu'il prévoit transmettre une lettre au gouvernement pour les inviter à nommer un juge de tradition civiliste pour succéder à une juge de tradition de common law dans le souci de reconnaître le bijuridisme canadien.

Un membre souligne qu'il est aussi important de militer en faveur de la nomination de juges bilingues.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme que la lettre réitérera la position du Barreau du Québec à cet effet.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre proposé par le bâtonnier.

9.3 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE POUR L'AUDITION DU 27 OCTOBRE 2017

Inf : Me André-Philippe Mallette souligne qu'en raison d'une annulation de dernière minute de la greffière mandatée pour l'audition du 27 octobre 2017, le Conseil d'administration doit désigner une nouvelle greffière.

Après les vérifications habituelles auprès des différents services du Barreau du Québec, Me Mallette recommande la nomination de [REDACTED] à titre de greffière autorisée pour procéder à des auditions, notamment celle du 27 octobre 2017.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'annulation de dernière minute de la greffière mandatée pour l'audition au Conseil d'administration du 27 octobre 2017;

DE NOMMER à titre de greffière pour l'audition du 27 octobre 2017 en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions* la personne suivante :

➤ [REDACTED].

10. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

10.1 RAPPORT FINANCIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre pose certaines questions sur certains écarts identifiés dans le rapport financier.

Me Lise Tremblay, directrice générale, répond aux questions et explique les raisons justifiant les écarts.

Les membres du Conseil d'administration sont satisfaits des explications données par Me Tremblay.

10.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 13 OCTOBRE 2017)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.5 BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES INSPECTEURS ET DES EXPERTS-COMPTABLES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Le Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

André-Philippe Mallette
Secrétaire adjoint de l'Ordre